

La mensuelle des Partenaires

SEPTEMBRE 2025



Nouveauté du Complément Mode de Garde

Nouveautés Complément de libre choix du Mode de Garde – EMPLOI DIRECT

Le Complément de Libre Choix de Mode de Garde (CMG) **emploi direct** évolue à compter du 1er septembre 2025.

Toutes les familles ayant recours à un mode de garde (en emploi direct) sont concernées.

Les 3 grands axes de cette réforme :

- 1 un nouveau mode de calcul qui passe d'un calcul forfaitaire à un calcul horaire réel
- 2 une extension du CMG jusqu'aux 12 ans inclus de l'enfant gardé, pour les familles monoparentales
- 3 la possibilité pour chacun des parents séparés, de bénéficier du CMG **emploi direct** en cas de résidence alternée des enfants gardés (à compter de 12/2025)

Un simulateur est mis en place depuis le mois de juin 2025 afin d'accompagner les familles dans l'accès aux droits :

➤ [Simulateur du reste à charge](#) (en cas d'emploi direct).

Retrouver notre dossier spécial CMG dans le numéro précédent de la *mensuelle* des partenaires (juin-juillet-août 2025).



Nouveautés Complément de libre choix du Mode de Garde - **STRUCTURE**

Même si les structures ne sont pas concernées par la réforme du CMG, elles présentent quand même quelques nouveautés :

- Depuis juillet 2025 :

Il est demandé aux familles, réalisant une demande de CMG structure sur le caf.fr de communiquer le numéro de SIRET de la structure utilisée (information présente sur le contrat).

Si la famille n'en a pas connaissance, elle peut faire une recherche.

Cette évolution permet un traitement plus rapide des demandes.

- À partir de septembre 2025 :

Les **16h de garde minimum par mois ne sont plus nécessaires** afin d'étudier un droit.

Ainsi une famille ayant un besoin de 5h de garde dans le mois et passant par une micro-crèche, pourra, elle aussi, bénéficier du Complément de Libre Choix de Mode de Garde (structure).





Evolutions caf.fr et appli « mon compte »

Caf.fr et application mobile



MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

MES DROITS

Nouveauté : visualisation de l'évolution des droits



Situation professionnelle : renforcement de la déclaration du régime de cotisations

MES DÉMARCHES

Déclarer
Un changement

Allocation Adulte Handicapé : ouverture d'une téléprocédure de déclaration d'hospitalisation



Evolution de l'application « Mon Compte »



Nouveauté : visualisation de l'évolution des droits

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

MES DROITS



Nouveauté : visualisation de l'évolution des droits

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS	
Montant versé le 06/01/2025	* 169,00 €
• Allocation de logement	169,00 €
Pour le mois de Décembre 2024	
* Versé à un tiers.	
ⓘ Effectué sur le compte de MOUYSSET YVETTE. Montant versé à compter du 06/01/2025, la réception du paiement dépend des délais de l'organisme bancaire.	
Précédent Suivant	

MES ATTESTATIONS	
 Mon dernier paiement	
 Mon quotient familial	
Autres attestations >	

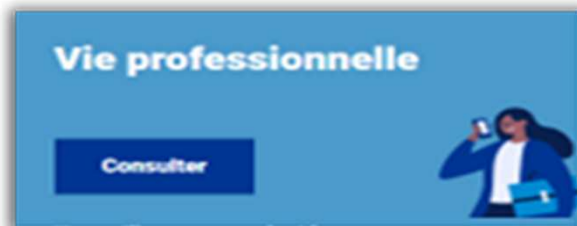


Création d'une nouvelle rubrique « évolutions de mes droits » qui offre un aperçu visuel du montant des droits sous forme d'histogramme.

En l'absence de droit, l'histogramme reste vide avec la mention « aucun droit valorisé » :



Situation professionnelle : déclaration du régime de cotisations



Déclaration du régime de cotisations

Afin de limiter les erreurs de déclarations quant aux situations professionnelles, la rubrique cotisations (« L'employeur cotise à ») évolue et devient « vous dépendez du régime »

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Change de situation

Reste salarié(e) et a en plus une autre situation

Sélectionner la situation actuelle :

En activité salariée

Préciser la situation

Salarié Assistant maternel Travailleur saisonnier ?

Gérant salarié ? Intérimaire Autres

Depuis le

JJ/MM/AAAA

Nom de l'employeur Pays de l'employeur

L'employeur cotise à

Urssaf ? MSA ? Autre régime

Régime étranger

Continuer

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Change de situation

Reste salarié(e) et a en plus une autre situation

Sélectionner la situation actuelle :

En activité salariée

Préciser la situation

Salarié Assistant maternel Travailleur saisonnier ?

Gérant salarié ? Intérimaire Autres

Depuis le

JJ/MM/AAAA

Nom de l'employeur Pays de l'employeur

Vous dépendez du régime

Régime général

Régime agricole

Régime de la fonction publique

Assemblée nationale - Sénat

Magistrature

Ministère des armées

Maison des artistes / AGESEA

Régime étranger

Autre régime

Continuer plus tard Continuer

En fonction du choix du « régime » sélectionné par l'allocataire, des champs complémentaires vont s'ouvrir.



Allocation Adulte Handicapé : ouverture d'une téléprocédure de déclaration d'hospitalisation



Ouverture d'une téléprocédure de déclaration d'hospitalisation

À compter de septembre 2025, les allocataires pourront déclarer en ligne une hospitalisation pour le ou les bénéficiaires AAH (Allocation Adulte Handicapé) présents sur le dossier.

The image shows a screenshot of the CAF (Caf) online portal interface. On the left, there are two main sections: 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' and 'MES DÉMARCHES'. The 'MES DÉMARCHES' section has three icons: 'Suivre mes démarches', 'Déclarer un changement' (highlighted with a red box), and 'Simuler ou demander une prestation'. An arrow points from the 'Déclarer un changement' icon to the 'HOSPITALISATION' option in the 'MON PROFIL' section. The 'MON PROFIL' section is titled 'MON PROFIL' and contains several sub-sections: 'SITUATION FAMILIALE', 'SITUATION PROFESSIONNELLE', 'ENFANTS ET AUTRES PERSONNES', 'HOSPITALISATION' (highlighted with a red box), 'ADRESSE', 'ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES', and 'COORDONNÉES BANCAIRES'. The 'HOSPITALISATION' section shows a status of 'hospitalisation en cours depuis le 1 mai 2025'.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 05/08/2025
113,30 €
Voir la détail >

Mon quotient familial ⓘ : **2770€**

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de juillet

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches

Déclarer un changement

Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

MON PROFIL

Vous êtes responsable des démarches vis à vis de la Caf (allocataire).
Votre profil a changé ? Pour mettre à jour votre situation, cliquez sur le crayon.

SITUATION FAMILIALE

né le 6 mars 1975
célibataire

SITUATION PROFESSIONNELLE

Hospitalisé(e) depuis le 1 mai 2025

Activité salariée ⓘ

Régime général
Pays d'activité : France
A temps complet
Depuis le 31 janvier 2022

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES

Aucun enfant ou autre personne n'est pris en compte dans le calcul de vos droits.

HOSPITALISATION

hospitalisation en cours depuis le 1 mai 2025

ADRESSE

APPARTEMENT A214 ESCALIER A2
RESIDENCE JARDINS DE BOHEME
20 ALLEE LEONIE BRAS
34070 MONTPELLIER
FRANCE
Depuis le 22 octobre 2020

ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES

Mail : A communiquer
Téléphones : A communiquer

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire(s) du compte :

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 064
BIC : PSSTFRPPMON

Cette téléprocédure est accessible depuis le profil pour les bénéficiaires AAH.

Elle est également ouverte aux tuteurs moraux et physiques dès lors où de l'AAH et la tutelle sont présentes sur le dossier.



Ouverture d'une téléprocédure de déclaration d'hospitalisation

Cette démarche permet de déclarer une nouvelle hospitalisation ou bien de signaler la fin d'une période d'hospitalisation (dans le cas où la situation est connue et enregistrée au dossier)



1
MON PROFIL

2
SAISIE

3
RECAPITULATIF

4
FIN

Déclaration d'une hospitalisation

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Il s'agit d'une hospitalisation à domicile

Vous êtes toujours hospitalisé

La durée prévue de l'hospitalisation est supérieure à 60 jours ?

Date de début de l'hospitalisation

Nombre d'établissements fréquentés

En cas d'hospitalisation à domicile ou d'hospitalisation inférieure à 60 jours, la téléprocédure est écourtée et l'utilisateur est informé que ce type de situation n'est pas à déclarer.



Ouverture d'une téléprocédure de déclaration d'hospitalisation

En cas de déclaration de fin d'hospitalisation, une pièce justificative est demandée afin de mettre à jour le dossier.

DÉCLARATION D'HOSPITALISATION

1

2

3

4

MON PROFIL

SAISIE

RECAPITULATIF

FIN

Déclaration d'une fin d'hospitalisation

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Date de début de l'hospitalisation : 05/05/2025

Date de fin de l'hospitalisation

JJ/MM/AAAA

Quitter

Continuer



ALLOCATIONS FAMILIALES

caf.fr

Récapitulatif de votre démarche en ligne

Le 10/11/2025 à 14:25:41, vous avez effectué un changement de situation.

Vous êtes allocataire de Caf de Validation

➤ Les pièces justificatives attendues

Pour [REDACTED]

Pièces justificatives

Transmettre la pièce mentionnée ci-dessous :

- Certificat ou bulletin d'hospitalisation

➤ Déclaration de fin d'hospitalisation de [REDACTED]

Une fin d'hospitalisation a été déclarée pour [REDACTED]

Date de début d'hospitalisation : 01/06/2025

Début de fin d'hospitalisation : 03/09/2025



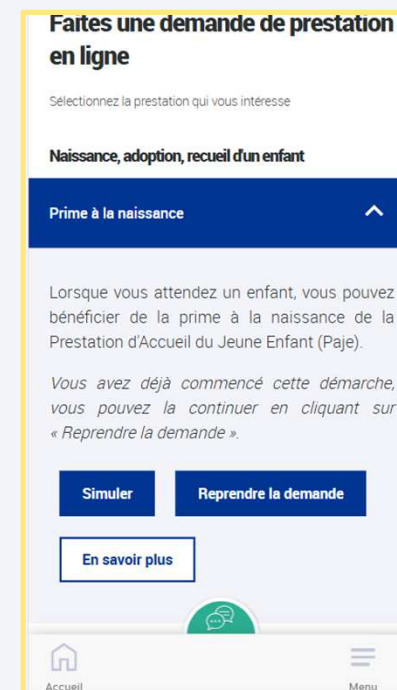
Application mobile : évolution des services



Faire une demande de prestation depuis l'application

Actuellement l'accès à une téléprocédure depuis l'application mobile renvoie vers la page internet Caf.fr.

À partir de la mi-septembre, les toutes premières demandes de prime d'activité, de prime de naissance ou encore de prestations familiales, pourront être réalisées depuis l'application mobile.





Allocation de rentrée scolaire

Allocation Rentrée Scolaire (16-18 ans) : pensez à faire votre déclaration !



L'allocation de rentrée scolaire est étudiée automatiquement pour les enfants âgés de 6 ans à 15 ans et 11 mois.

Dès **les 16 ans** de l'enfant, l'allocataire **doit déclarer** (confirmer) quelle sera la situation scolaire à la rentrée.

Cette année, la démarche concerne les enfants **nés entre le 16 septembre 2007 et le 31 décembre 2009 inclus**.

La téléprocédure est accessible depuis le **06/07/2025** jusqu'au **31/12/2025**. Au-delà de cette date, toute démarche sera à effectuer par courrier/courriel auprès du gestionnaire caf.

Par ailleurs, l'allocataire doit bien vérifier et déclarer tout changement de situation familiale et/ou professionnelle afin que son juste droit soit étudié.





Aides au logement étudiants

C'est la rentrée : les aides au logement étudiant

Pour accompagner au mieux tous les étudiants sur leurs premières demandes d'aide au logement, la Caf met en ligne différents outils :

- Un article illustratif : [CAF - Étudiants : tout savoir sur l'aide au logement !](#)
- Une vidéo explicative : [Je suis étudiant, quand dois-je faire ma demande d'APL ?](#)
- Un numéro de téléphone dédié aux étudiants : **09 69 32 52 52** (prix d'un appel local)



La Caf met également à disposition, sur son site internet, des brochures **traduites en anglais** afin d'aider et d'orienter les étudiants de nationalité étrangère. Très pratique lorsque l'on ne maîtrise pas la langue de Shakespeare !

[CAF - Vous venez en France pour étudier et souhaitez vous loger](#)



16 – 25 ans : pour aller plus loin

Afin d'accompagner au mieux les jeunes âgés de 16 à 25 ans, la Caf met à disposition une page spécifique sur caf.fr : [Des solutions pour les 16-25 ans](#)

On y trouve notamment des informations sur différentes prestations ou bien des liens vers les autres supports de communication (Instagram) .

Toujours sur caf.fr, [la BD "Sam et ses démarches administratives : objectif zéro galère"](#) (réalisée en partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie) permet de découvrir les aides dédiées aux 16-25 ans.

Enfin, l'application mobile Caf « *Mon compte* » est devenue incontournable.

Gratuite, elle est disponible sur les plateformes de téléchargement Android  et Apple. 

Elle permet de consulter son dossier, de suivre le traitement des demandes et d'être mis en relation avec sa caisse.

